

## **Rubriques du conseiller provincial en apiculture Hiver 2011**

Bonjour à vous tous et bon début de saison 2011. De retour du congrès de l'association de producteurs ontariens, nous vous présentons ici quelques informations sur des tests effectués en Ontario avec des nouveaux traitements anti-varroas et des nouvelles sur l'échéance de l'homologation de l'acide formique. Par la suite, nous vous présenterons quelques informations récentes sur le petit coléoptère de la ruche qui nous ont été fournies par un spécialiste américain. Nous survolerons également une future alternative pour la désinfection du matériel apicole. Nous vous présenterons de l'information sur le marché national et international du miel et une description du processus pour accréditer votre entreprise au fédéral. Nous terminerons ces rubriques avec quelques liens web touchant le « Colony collapse disorder ». Bonne lecture à tous!



### **Nouvelles sur les traitements anti-varroas.**

Comme vous le savez, l'homologation de l'acide formique pour la lutte à la varroase viendra à échéance sous peu. Ainsi si personne ne déposait une nouvelle demande d'ici la fin de l'hiver le produit ne serait plus légalement disponible au cours de la prochaine saison. Nous sommes heureux de vous annoncer que l'ACPA (l'Association canadienne des professionnels de l'apiculture), dont nous faisons partie, appuie actuellement la compagnie « Medivet pharmaceuticals ltd. » qui a pris la décision de déposer une demande d'homologation. Nous avons d'ailleurs envoyé personnellement une lettre d'appui à cette compagnie expliquant l'importance de ce produit pour l'apiculture québécoise. Ainsi malgré le fait que l'homologation n'est pas encore acceptée, nous avons le plaisir de vous annoncer que son utilisation sera tolérée par l'ARLA (Agence de réglementation en lutte antiparasitaire) au cours de la prochaine saison, puisque le processus d'homologation est en cours. Il s'agit d'une nouvelle importante sachant que de nombreuses entreprises d'ici utilisent couramment l'acide formique selon différents modes d'utilisation dans la lutte au varroa.

Au cours de la dernière saison, des essais terrain utilisant des languettes d'acide formique « Mite Away Quick strips (MAQS) » ont été effectués par le « Technical transfer team » en Ontario. Afin de déterminer l'efficacité de ces languettes, il les a comparées au « Mite Away II » qui était encore disponible il y a un an. Le test effectué au printemps a permis d'observer une importante réduction de la population de varroas après une semaine. Par contre, il semble qu'après trois semaines l'infestation était déjà redevenue importante. Le même essai effectué en été a par contre démontré une efficacité aussi bonne de ce produit que pour le « Mite Away II ». La population de varroas restante était suffisamment basse pour que l'on puisse se permettre de traiter ensuite seulement en automne.

Il a comparé ensuite le « Mite Away II » à une poussière de Thymol mélangée à du sucre en poudre, qui est présentement développée à l'Université de Guelph en Ontario. Les premiers tests semblent indiquer que ce mélange serait aussi efficace que le traitement « Mite Away II ».

## **Le petit coléoptère de la ruche en Ontario.**

Comme vous le savez, le petit coléoptère de la ruche a été détecté en fin de saison 2010 dans la partie sud-ouest de cette province (comté d'Essex). Nous avons, au cours de l'assemblée ontarienne, assisté à la conférence de M. Don Hopkins, spécialiste américain travaillant au département de l'agriculture en Caroline du Nord, nous vous présentons ici quelques informations en vrac et des mises à jour concernant ce ravageur.

-Selon M. Hopkins après plusieurs années d'expérience, l'utilisation du Coumaphos pour contrôler le petit coléoptère s'est avérée être plus ou moins efficace.

-Savez-vous que les coléoptères peuvent détecter une colonie d'abeilles jusqu'à 10 km de distance ?

-Depuis quelques années, on dit que le petit coléoptère de la ruche a besoin d'un sol sableux pour compléter son cycle de développement et ainsi atteindre le stade adulte. M. Hopkins nous a signalé que selon ses observations il est possible pour cet insecte de compléter son cycle dans un sol argileux meuble.

-Toujours selon ses observations, il serait même possible pour les larves de devenir adultes en complétant leur cycle dans les débris des tiroirs sous les ruches sans avoir à s'enfouir dans le sol. Au cours de nos visites des dernières années chez les producteurs, nous avons pu observer fréquemment des plateaux très souillés. Il est donc primordial pour vous de maintenir les plateaux le plus propre possible. Si vos ruches sont sur des plateaux anti-varroa, pensez à inclure dans votre gestion hebdomadaire des ruchers le nettoyage de vos plateaux. D'ailleurs, savez-vous qu'une fois la belle saison en cours, il n'est pas nécessaire que les tiroirs des plateaux restent en place ? Vous pourriez ainsi vous permettre pendant cette période de les retirer et de les réutiliser seulement pour le dépistage des varroas et leurs traitements et ainsi éviter l'accumulation de débris.

## **L'acide acétique à 80%.**

Le conseil canadien du miel travaille actuellement activement au dépôt d'une demande d'homologation de l'acide acétique à 80%. Ce produit serait une alternative à la désinfection en installations privées et serait efficace pour détruire les spores de la nosérose dans le matériel apicole.

## **Statistiques sur le Marché national et international du miel.**

Le nombre de colonies canadiennes n'a pas trop fluctué au cours des dernières années. Il est évalué à environ 575,000 colonies. La moyenne de production par colonie en 2009 pour le Canada était, quant à elle, évaluée à 113 livres par colonie.

En 2010, les exportations canadiennes se dirigeaient aux trois quarts vers les États-Unis. Suivies par la suite par le Japon et l'Allemagne.

En 2010, les importations canadiennes provenaient principalement de l'Argentine, de l'Australie et des États-Unis. Il faut noter qu'il s'agit d'un grand retour pour l'Argentine qui était peu présente dans les importations en 2008 et 2009.

Les données qui suivent sont les plus récentes fournies par le ministère fédéral de l'agriculture :

En 2007, les principaux pays producteurs étaient en ordre décroissant l'Argentine, la Chine, le Mexique, le Canada, le Brésil et l'Australie.

En 2007, les principaux pays importateurs étaient en ordre décroissant l'Allemagne, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, la Hollande et l'Italie.

## **Enregistrement d'une entreprise au fédéral.**

Vous trouverez dans les lignes qui suivent quelques informations sur l'accréditation d'une entreprise apicole au fédéral. Il ne s'agit pas ici d'un guide complet décrivant la procédure.

Nous vous présentons quelques informations générales. Pour plus d'informations, consulter le site de l'Agence canadienne d'inspection des aliments au [www.inspection.gc.ca](http://www.inspection.gc.ca) ou tapez Manuel d'inspection des établissements de miel dans Google.

Il pourrait être intéressant pour vous d'enregistrer votre entreprise au fédéral, mais quand cette accréditation est-elle nécessaire?

-Elle est nécessaire si vous voulez vendre du miel dans une autre province ou un autre pays. Cela inclut les commandes par la poste et Internet. Une exemption est applicable si vous faites acheminer de gros volumes qui seront classés et emballés dans une autre province.

-Elle est nécessaire, si vous voulez emballer du miel provenant de l'étranger.

-Elle est nécessaire, si vous voulez utiliser la gradation canadienne (Canada No1, Canada No 2 ou Canada No3) pour le miel extrait dans votre entreprise.

Comment obtenir l'accréditation?

-Premièrement, contacter le personnel de votre bureau local de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Il vous indiquera les formulaires à remplir. En plus de ces formulaires vous devrez fournir une copie de votre programme sanitaire et de contrôle des pestes et une copie des documents provincial et fédéral de votre incorporation, de votre partenariat ou une preuve que vous êtes en affaire.

Coût annuel de l'accréditation?

Pour un producteur-emballeur (miel de l'entreprise), le coût est de 100\$.

Pour un emballeur, le coût est de 200\$.

Pour emballeur qui pasteurise, le coût est de 400\$.

## **Mise à jour sur le « Colony Collapse Disorder » (syndrome de l'effondrement de la colonie).**

De nouvelles informations sont maintenant disponibles concernant le « Colony collapse disorder » (CCD). Un article en anglais intitulé « Bee in Crisis—A Comprehensive Situation Report » fait un bilan sur la situation mondiale. On présente dans cet article, les différentes hypothèses proposées au cours des dernières années un peu partout dans le monde pour expliquer le « CCD ».

En Espagne, on a proposé la présence de la nouvelle souche de la nosérose, *nosema cerenae*.

En Belgique, on a proposé la présence d'une infestation élevée couplée à un contrôle déficient de la varroase.

En Allemagne, on a pointé différents virus comme le virus de la paralysie aiguë (ABPV) et le virus des ailes déformés (DWV).

En Grande-Bretagne et en Suisse on a proposé que le « CCD » puisse être associé à une recrudescence de la loque Européenne.

Aux États-Unis, on a pointé le virus Israélien de la paralysie aiguë (IAPV) et plus récemment l'interaction entre la nosérose et un autre virus du type Iridovirus.

En France, c'est la polémique sur les pesticides systémiques utilisés en agriculture qui a pris toute la place.

Pour l'instant aucune réponse claire n'est disponible. Les scientifiques suggèrent donc que la problématique est probablement liée à une synergie de ces différentes hypothèses jumelée à des pratiques générales de l'agriculture qui ont changé. Pour plus d'information, vous pouvez accéder à cet article en entrant l'adresse qui suit dans votre fureteur web :

[www.lab-times.org/editorial/e\\_173.html](http://www.lab-times.org/editorial/e_173.html)

L'USDA (le département d'agriculture américain) a publié récemment un rapport en anglais qui présente l'avancement des travaux du comité américain sur cette problématique en 2010. Le comité sur le plan d'action sur le « CCD » (CCD Action Plan) est organisé selon quatre sous-groupes dont voici les thématiques:

1. Les sondages et de l'échantillonnage;
2. Les analyses des échantillons déjà disponibles;
3. La recherche pour identifier les facteurs affectant la santé des abeilles. Ce qui inclut des tentatives pour recréer les symptômes du « CCD ».
4. L'atténuation de la problématique et la mise en place de mesures préventives d'infestation.

Le but principal de ce document est de présenter succinctement l'ensemble des recherches en cours touchant cette problématique. Vous pouvez accéder à ce rapport en entrant l'adresse qui suit dans votre fureteur web :

[www.ars.usda.gov/is/br/ccd/ccdprogressreport2010.pdf](http://www.ars.usda.gov/is/br/ccd/ccdprogressreport2010.pdf)

*En espérant que vous avez apprécié ces rubriques, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout commentaire ou question.*



Nicolas Tremblay agronome  
Conseiller provincial en apiculture  
120-A, Chemin du Roy  
Deschambault, Qc  
G0A 1S0  
Cellulaire (418) 806-1311  
Bureau (418) 286-3353 poste 224  
Télécopieur (418) 286-3597  
conseilsapi@crsad.qc.ca